

Sujet : [INTERNET] NON au projet éolien de La Forestière 51

De : >

Date : 21/11/2022 à 12:18

Pour : DDT 51/SEEPR/ICPE (Procédures environnementales) emis par JOHNER Odile - DDT 51/SEEPR/ICPE <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

NON au Projet de Parc éolien Portes de Champagne 2

Monsieur le Commissaire enquêteur

C'est pour refuser l'extension du parc éolien des Portes de Champagne par 5 nouvelles éoliennes que je vous écris. Je note que certaines ont déjà été refusées dans le projet de 2011-13. Le promoteur se moque-t-il de l'avis d'un Préfet au point de revenir sur ces deux éoliennes refusées précédemment ?

Quel toupet de les rajouter aujourd'hui pour en avoir 11 cette fois ! Ce n'est pas du Repowering puisque les 6 premières restent en place. C'est donc seulement afin d'augmenter le profit du promoteur sans se soucier des habitants qui ont eu tort d'accepter les premières sans se plaindre il y a 10 ans.

De manière technique, ne suffirait-il pas d'attendre très peu de temps que ces premières éoliennes soient en bout d'utilisation pour les remplacer par des plus puissantes ce qui donnerait une puissance supérieure au parc et satisferait la demande du gouvernement ? Mais en réalité, le promoteur envisage sans doute les DEUX !!! Deux petits parcs au lieu d'un grand et des avantages tous azimuts.

Ces projets qui se multiplient dans une même commune, c'est encore le cas à Nesle la Reposte ou à Charleville. Quant au Maire des Essarts le Vicomte qui voulait ajouter encore un troisième parc à ces deux-là, ce fut la goutte qui fit déborder le vase et il dû y renoncer après un vote d'opposition forte des habitants. TROP c'est TROP !

Alors je dis : « STOP à la saturation qui envahit le Sud-Ouest Marnais ».

QUATRE enquêtes publiques en quelques semaines qui se suivent dans le même secteur, c'est la preuve que quelque chose ne va pas : Rieux, Saint-Bon, Champguyon et maintenant La Forestière. Des promoteurs différents dans des villages proches ou le même qui fait une extension dans un même village, c'est pareil pour les riverains.

Notre plaisir d'habiter à la campagne est grandement réduit par ces aérogénérateurs de 150 m de haut qui se trouveront sur toutes les routes où on cherchait le calme de la Nature.

La Forêt de Traconne, ZNIEFF 2 se voit une nouvelle fois menacée, avec des machines à moins de 200m des premiers arbres. Ceci est contraire à la législation.

Les oiseaux migrateurs et les chauves-souris vont souffrir alors qu'ils sont près d'une ZNIEFF et dans un couloir migrateur : Un plan anarchique du parc, une garde au sol trop basse, des études d'impact datant de 2009, des espèces protégées sous-évaluées.

Et qu'en est-il du bridage des machines pour protéger les chauves-souris quand la Ministre demande à EDF d'éviter le bridage des éoliennes et des barrages ? (Novembre 2022).

Les Vents de Nord-Ouest sont fréquents, je peux le certifier et comme le dit la MRAe, ce parc impactera grandement La Forestière, en particulier sur le point sonore.

Je précise de plus que je regrette aussi des dossiers trop épais fournis par les promoteurs qui les préparent dans l'ombre pendant des mois, voire des années mais qui nous empêchent ensuite de les étudier dans le détail à partir du moment où ils nous sont communiqués pour l'enquête publique. Le temps est illimité pour eux et trop réduit pour notre part (quelques semaines pour étudier des centaines voire des milliers de pages, pour des riverains comme nous, c'est difficilement possible). On passe sans doute à côté de certains points qui devraient vous être signalés.

On nous oblige à ne pouvoir que lire le résumé fait par la MRAe, communiqué très tardivement dans le cas présent, et ensuite le promoteur faisant réponse au commissaire enquêteur après que nous ayons répondu (pourquoi le commissaire doit-il entendre le promoteur en dernier ?), affirme très souvent que nos arguments sont très insuffisants.

Par exemple, qu'en est-il de la zone UNESCO du Vignoble Sézannais. Il me semble que ce terrain en fait partie. Merci à vous de le vérifier car cette Charte est vraiment un plus pour notre région et il ne faudrait pas la mettre en péril.

Comment se fera le raccordement électrique du parc ? Ajoutera-t-on encore des pylônes et pour aller jusqu'où ?

Et tout cela pour une énergie renouvelable qui divise beaucoup, même les écologistes entre eux.

Quel est le vrai bilan carbone d'une éolienne ? Et pour la réduction des GES ?

Seront-elles recyclables à 100% et avec quel argent. Les sociétés d'exploitations seront-elles encore existantes dans 20 ans quand il faudra les remplacer ou les supprimer ? Si non, les démantèlements seront-ils à la charge des agriculteurs qui ont cru faire une bonne affaire en louant leurs terres ? Entre 300 000 et 500 000 euros par éolienne, faudra-t-il que les communes s'en chargent ? Tous les maigres bénéfices promis aux villages ou aux Communautés de Communes, par rapport aux profits faits par les promoteurs, seront vite annulés.

Que de questions et peu de réponses de la part du monde éolien à part de belles paroles.

Mais on me dira que ce n'est pas le lieu pour dire cela puisque le promoteur ne fait qu'obéir à la demande du Gouvernement.

Pourtant le président Macron a dit en février dernier à Belfort qu'il entendait l'avis des populations et qu'il fallait écouter les riverains en cas de saturation. C'est tout à fait le cas ICI.

J'habite le village des Essarts lès Sézanne et je suis tout à fait concernée par ce projet. Je verrai ce parc depuis notre village, depuis la N4 en arrivant de l'Ouest ou chaque fois que je vais en forêt de Traconne avec ma famille.

C'est donc l'abandon total du projet que je vous demande ici, Monsieur le Commissaire enquêteur. Je vous charge de transmettre mon avis à Monsieur le Préfet avant qu'il ne prenne sa décision.

Les Essarts lès Sézanne